

Editorial

CONCOURS

La manière dont s'est terminé le dernier concours n'a pas manqué de créer beaucoup de mécontents parmi les membres de la profession médicale.

Comme nous avons été les premiers à réclamer les concours d'agrégation, alors que personne, à la faculté du moins, ne songeait à les établir, comme depuis qu'on les a mis en vigueur, nous avons fait tous nos efforts pour tenir nos lecteurs au courant des résultats produits par le seul moyen que nous avons cru capable de venir au secours de la faculté, il nous semble que nous avons aujourd'hui, non seulement le droit mais le devoir d'exposer à nos lecteurs la situation.

Certes, nous ne prétendons pas parler en législateurs, ni ne prétendons régenter qui que ce soit, nous savons très bien que ce n'est pas là notre rôle, et si nous l'avions ignoré, certains professeurs nous l'auraient bien vite appris par la manière avec laquelle ils nous répondent qu'ils sont les maîtres et qu'ils sont libres de faire et de faire à leur gré et convenance les lois de leur institution.

Nous ne prétendons pas discuter aujourd'hui ce droit autocratique et par trop féodal, bien que l'assertion soit sujette à caution et que, pour être professeur, ils n'en soient que plus responsables encore de par ce titre même, envers la profession qu'ils représentent; envers le pays qui peut leur demander compte de ce qu'ils ont fait pour l'instruction des jeunes gens à eux confiés; de ce qu'ils ont fait pour préparer efficacement les étudiants d'aujourd'hui à être les médecins de demain! les futurs gardiens de la santé de notre population canadienne-française. Ils n'en sont que plus respon-